

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 63 (1912)
Heft: 11

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chose remarquable, les papillons sans être rares, sont certainement peu nombreux en regard de l'énorme quantité de chenilles de cet été; très probablement, l'invasion va cesser d'elle-même, la nature ayant fait agir les nombreux ennemis qu'elle tient en réserve, pour rétablir l'équilibre qui paraissait détruit? Remarquons encore que malgré la disparition complète de leurs feuilles, les charmes ont résisté, grâce au reverdissement du mois d'août.

Decoppet.

* * *

Acididium elatinum, Alb. & Schwein, trouvé sur *Abies Pinsapo* Bois, dans le parc de M. de Bonstetten, à Valeyres-sous-Rances (Vaud), à l'alt. de 508 m., et exposition S. E.

Sauf erreur, c'est la première fois qu'il est constaté en Suisse sur cette essence forestière.

Montcherand, le 22 septembre 1912.

M. Moreillon.

* * *

Surabondance de semences. Le phénomène de la rupture des cimes des épicéas par suite de l'abondante fructification de 1912 a été aussi observé dans une grande partie des forêts de Sainte-Croix (altitude moyenne 1200 m.). Le cas se présente non seulement sur de jeunes plantes, comme on l'a cité dans l'article signé -y, dans le n° 9 du Journal, mais aussi sur de grands épicéas. Autant nous étions heureux, au moment de la floraison, de ces grandes quantités de graines, autant notre déception est grande maintenant des dégâts relativement importants que cette abondance nous occasionne.

Sainte-Croix, 30 Septembre 1912.

J. Bornand, inspecteur forestier.



Chronique forestière.

Confédération.

Transports par chemins de fer. Les prix du transport des marchandises entre les stations autrichiennes et les stations de la Suisse et de la France ont subi, à partir du 1^{er} juillet, une réduction énorme. C'est la conséquence d'un conflit qui a éclaté entre les chemins de fer allemands et les chemins de fer autrichiens et les a conduits à une lutte de concurrence des plus vives. En 1884, il avait été conclu entre les chemins de fer allemands, autrichiens et suisses une entente à teneur de laquelle les chemins de fer allemands participaient du trafic entre l'Autriche et la Suisse, soit à travers la Suisse à destination de la France. Les chemins de fer autrichiens et suisses s'engageaient à diriger une partie du trafic d'Autriche, le 40 % dit-on, par

les voies allemandes au lieu de les faire passer par l'Arlberg, Ste-Marguerite et Bregenz.

La nationalisation du réseau autrichien devait modifier la situation. Ayant constaté que son chemin de fer de l'Arlberg pouvait suffire à la totalité du trafic, l'Autriche a dénoncé la convention. Les administrations des chemins de fer autrichiens et suisses ouvrirent des négociations avec l'administration allemande. Celles-ci ont échoué. A partir du 1^{er} juillet, l'Allemagne a mis en vigueur des tarifs de concurrence destinés à détourner sur ses lignes une grande partie du trafic autrichien-hongrois-suisse. Ces réductions atteignent jusqu'à 60 % des taxes anciennes. L'Autriche a répondu par des réductions importantes sur ses propres tarifs. C'est une bonne aubaine pour les exportateurs et importateurs, mais une mauvaise affaire pour les chemins de fer intéressés. Nos Chemins de fer fédéraux en souffriront sensiblement. On en jugera par le fait qu'un transport de machines en fer, qui coûtait aujourd'hui de Komotau (Bohême) à Genève, à travers la Suisse, un prix de 466 fr., ne coûtera plus que 286 fr. 50 en contournant la Suisse par Eger-Montreux-le Vieux (Alsace), Bellegarde, avec application des tarifs allemands.

Nos tarifs suisses sont trop élevés pour que nous puissions risquer une lutte de tarifs dans laquelle nous aurions forcément le dessous.

Commission fédérale de l'examen pratique. M. Henne, inspecteur forestier à Coire jusqu'ici suppléant, devient membre de la commission de l'examen pratique, à la place de M. Muller, décédé.

M. le professeur Heuscher, chargé du cours de pêche et pisciculture à l'Ecole forestière fédérale, est décédé il y a quelques jours après une douloureuse maladie, supportée vaillamment jusqu'au bout.

Le défunt, d'un abord simple et cordial, était très écouté et il a grandement contribué par ses nombreux travaux, à faire progresser cette partie importante de notre économie nationale. C'était en outre, un charmant collègue, toujours gai, quoique souffrant depuis fort longtemps et se sachant perdu. Nous garderons de lui, le meilleur souvenir.

Cantons.

Fribourg. Le 22 novembre *Monsieur Edmond de Gottrau*, ancien inspecteur en chef des forêts du canton de Fribourg et membre honoraire de la Société des Forestiers suisses, accomplissait heureusement, en parfait état de santé, sa 90^{me} année.

Qu'il nous soit permis de féliciter ici le vénérable jubilaire et de l'assurer que ses collègues ne l'oublient pas dans sa retraite.

Entré au service forestier fribourgeois en 1847, après d'excellentes études à Fribourg-en-Brisgau et Giessen, M. de Gottrau fut nommé en 1857 inspecteur en chef, poste qu'il occupa sans interruption avec entier dévouement et parfaite distinction jusqu'en 1893, où, victime innocente d'une cabale politique, il dut résigner ses fonctions.

Ses mérites sont nombreux et incontestables : entré dans l'administration au moment où l'on élaborait le code forestier, cette loi magnifique encore debout et bienfaisante, de Gottrau contribua, puis présida à l'organisation du service forestier dans le canton. Plus tard il dirigea les premiers et modestes essais de boisement dans les contrées alpestres ; il fut l'un des promoteurs des travaux dans le bassin supérieur de la Gêrive.

Il fut un travailleur, mais un modeste ; ce n'est pas sans émotion que ses anciens subordonnés se remémorent sa bonté, sa bienveillance toujours en éveil ; ses collègues le charme de son amitié si simple. Qu'il reçoive ici l'expression de leurs respectueux souvenir. W.

Vaud. Hiver précoce. Les démons des Diablerets n'ont pas attendu, comme à l'ordinaire, les tristes journées de décembre pour reprendre leurs ébats sur les glaciers et remplir de leurs jeux bruyants, le tranquille vallon de Vers-Champ. Samedi 26 octobre, vers 3 heures après-midi, après une forte chute de neige, une avalanche s'est détachée des hauteurs des Diablerets, faisant retentir les échos de son sourd grondement et obscurcissant la vallée jusqu'au hameau du Plan-des-Isles. Le courant d'air causé par l'avalanche renversait presque aussitôt une centaine de plantes dans la forêt de l'Etat sur les deux rives de la Grande-Eau, élargissant encore la trouée qui s'agrandit toujours davantage, dans les pentes boisées qui encadrent le cirque majestueux de Creux-de-Champ. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces forêts, vieux massifs uniforme d'épicéas peu enracinés et en partie tarés, ont à souffrir du fléau dévastateur : rappelons que vers 1795, puis en 1800 et en 1830, le courant d'avalanche couchait en un formidable abatis les sapins dans les mêmes parages. En 1908, environ 4700 plantes cubant plus de 5000 m³ furent encore renversées ; en 1910, 500 plantes cubant 800 m³ ; durant l'hiver 1911/12 enfin, 1300 plantes cubant près de 2000 m³. Le matériel à l'hectare est de 500 à 700 m³ et la „renversée“ est de 12 hectares, dont les $\frac{3}{4}$ sur la rive gauche.

Il est probable que le dommage s'étendra pendant quelques années encore, jusqu'à ce que la zone inférieure de la vallée, où passe la trombe d'air, soit dépouillée de son rideau qui protège encore quelque peu les chalets et les mazots avoisinants. Malheureusement rien ne peut être tenté pour arrêter ces avalanches ; celles-ci se forment dans des régions presque inaccessibles et leur périmètre de formation s'étend sur quelque 2 à 3 kilomètres. Leur fréquence toujours plus grande est peut-être due au retrait progressif des glaciers : au dire des uns, ce retrait découvrirait des surfaces rocheuses très lisses, d'où la neige se détache plus facilement qu'auparavant ; au dire des autres au contraire, les surfaces rocheuses laissées à découvert retiendraient la neige plus longtemps, et celle-ci descendrait en avalanches plus grosses, tandis qu'auparavant la montagne se dépouillait à mesure, par une suite de petites avalanches inoffensives qui empêchaient les grandes accumu-

lations de neige sur ces pentes rapides. Le seul moyen de défense applicable, à notre avis, consiste à reboiser les surfaces dégarnies, au moyen d'essences résistant mieux à l'action du vent que la forêt d'aujourd'hui. Une jeune plantation mélangée d'arolles, pins de montagne, sapins blancs, érables et mélèzes recouvre déjà d'un vert manteau les pentes ravagées; souhaitons que la future forêt, ainsi préparée pour la lutte contre l'existence, puisse résister aux atteintes des malins démons.

E. G.

Etranger.

France. *Congrès forestier international.* Dans sa dernière séance le Conseil d'administration du Touring-Club a décidé d'organiser un grand Congrès forestier, lequel sera international et se tiendra à Paris en juin 1913.

Suite logique de l'œuvre entreprise depuis sept ans par le Touring-Club en faveur de „la forêt“, envisagée comme un des éléments essentiels de la beauté de notre pays, cette manifestation vient à son heure.

Tous les esprits avertis et soucieux de conserver à la France son domaine forestier, ont conscience des dangers que lui font courir d'une part un régime fiscal d'un autre âge, d'autre part des exploitations abusives qui le mènent à sa perte, et sont résolus à porter remède au mal alors qu'il en est encore temps.

Le Congrès, qui réunira, nous en avons le ferme espoir, tous les amis de „la forêt“, formulera leurs desiderata et précisera les réformes nécessaires.

L'organisation de cette importante manifestation, à laquelle, d'ores et déjà, la sympathie des pouvoirs publics est assurée, va être poussée très activement.

Première Section. **Technique forestière ou sylviculture.**

Allongement des révolutions des taillis et taillis sous-futaie. Diminution de la proportion des bois de petite dimensions. Conversion des taillis et taillis sous-futaie en futaie. — Amélioration des taillis à faible rendement situés en plaine ou en montagne, par l'introduction de résineux. — Les taillis d'acacias. — Le noyer. — Le châtaignier. — Leur disparition. — Moyens d'y remédier. — Nécessité de donner une nouvelle extension à leur culture. — Essences exotiques et naturalisées.

Protection des forêts. Dommages causés par l'homme. — Dommages causés par les animaux. — Dommages causés par les végétaux.

Assurance contre l'incendie.

Deuxième Section. **Économie et Législation forestières.**

Législation forestière internationale. — Le rôle forestier de l'État. — Comparaison entre les différents pays.

Impôt forestier. — Intervention de l'État dans la gestion des bois particuliers. — Législations diverses réglant cette intervention. —

Utilité de l'acquisition par l'État, les communes ou autres collectivités publiques, les établissements ou associations d'utilité publique, de forêts ou terrains à reboiser. — Mesures législatives, administratives et financières à prendre pour faciliter cette acquisition. — Ligues. — Syndicats. — Caisses de crédit forestier. — Utilité pour les syndicats de propriétaires de créer un office forestier international (Stations de recherches, d'expériences et de renseignements). — Production forestière dans les divers pays du globe. — Importation et exportation. — Droits de douane. — Transport des bois.

Troisième Section. **Technologie forestière.**

Exploitation des bois. — Outillage. — Conservation des bois. — Procédés naturels. — Procédés artificiels (Enduits. — Injection. — Immersion. — Ignifugation). — Utilisation des bois. — Bois bruts (Chauffage. — Charbon. — Etais de mines. — Poteaux télégraphiques). — Bois équarris (Poutres. — Charpentes. — Traverses). — Bois de sciage (Outillage. — Débit. — Menuiserie. — Pavé). — Bois de fente (Bardeau. — Merrain). — Emplois divers (Fabrication du papier. — Laine de bois. — Sabotage. — Cerclage. — Bois courbé. — Bois plaqué. — Bois coloré artificiellement. — Bois d'allumettes, etc.). — Produits accessoires: Déchets du bois (Utilisation des sciures). — Résines. — Gemmage. — Procédés. — Essences. — Extraction du goudron. — Distillation du bois. — Ecorces (Tannin. — Extraits tanniques. — Liège).

Quatrième Section. **Grands Travaux forestiers.**

Terrains incultes des plaines, plateaux et coteaux (Landes. — Friches. — Bruyères. — Garrigues), leur transformation en pâture. — Leur reboisement. — Les dunes. — Leur fixation. — Leur reboisement. — Défense contre la mer. — Tourbières. — Marécages. — Leur assèchement et leur mise en valeur par leur reboisement. — Essences à employer. — Mode de plantation. — Terrains en montagne. — Conversation et amélioration des terrains boisés. — Reboisement. — Essences à employer. — Graines. — Pépinières.

Améliorations pastorales. — Création, restauration, entretien des pâturages. — Aménagement et réglementation des pâturages appartenant à des communes ou collectivités. — Affouage pastoral. — Troupeaux transhumants. — La chèvre. — Le mouton. — Fruitières ou chalets. — Étables abri. — Parcs. — Rigoles d'irrigation ou de drainage. — Rideaux boisés. — Chemins. — Câbles porteurs.

Restauration des montagnes. — Lutte contre les torrents. — Enherbement. — Reboisement (Semis et Plantations. — Essences). — Travaux d'ingénieur. — Petits travaux (Fascinage. — Clayonnage. — Façonnage de lits. — Enrochement. — Drainage). — Grands travaux (Barrages. — Dérivations, canalisations. — Tunnels). — Lutte contre les avalanches.

Alliance de l'arbre et de l'eau. — Lutte contre les inondations.

Cinquième Section. **De la Forêt dans le Développement du Tourisme et l'Éducation esthétique des Peuples.**

1° *Beauté du pays par la forêt.* Beauté des cours d'eau (*L'arbre sur la montagne, c'est l'eau dans la rivière*). — Beauté des routes. — Plantations le long des routes. — Leurs avantages. — Choix des essences. — Beauté des paysages (Mesures prises dans les différents pays pour leur protection). — Nouvelles mesures à prendre.

2° *Parcs nationaux.* Réserves et séries artistiques.

3° *Aménagement des forêts en vue de tourisme.* Création, amélioration des routes et chemins. — Sentiers forestiers. — Plaques. — Poteaux. — Signes indicateurs. — Abris. — Bancs. — Points de vue. Tables d'orientation, etc. — Livrets-guide ou plans des forêts à l'usage des touristes. — Catalogue des arbres remarquables.

4° *Enseignement Sylvo-Pastoral.* Propagande en faveur de l'Arbre et de l'Eau. — Sociétés scolaires forestières. — Fêtes de l'Arbre.

Excursions.

Deux excursions pourront être organisées, suivant le nombre des adhésions; elles comprendront les visites suivantes: 1° Rouen et ses forêts (Lyons, Rouvray, Roumare); 2° Grenoble et ses forêts (La Grande-Chartreuse, le Bourg-d'Oisans, la Bérarde).

Avantages offerts aux congressistes.

Les avantages offerts aux membres du Congrès, notamment en ce qui concerne les facilités de transport et réductions sur les chemins de fer, ainsi que les fêtes, excursions et réceptions, feront l'objet d'un programme spécial, lequel leur sera ultérieurement adressé.



Bibliographie.

(Nous ne rendons compte que des ouvrages dont on adresse un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à *Zurich*.)

Les beaux Arbres du Canton de Vaud. En souscription, au prix de frs. 3.50 chez Säuberlin & Pfeiffer, Vevey.

L'encourageant accueil qui fut fait à la publication de notre premier volume *Les beaux arbres du canton de Vaud* nous engage à lui donner une suite. Nous nous occuperons surtout, cette fois-ci, de faire connaître ceux des arbres de nos parcs et de nos forêts dont l'origine est étrangère à notre pays.

Un supplément comprendra la liste assez longue des arbres indigènes qui avaient été omis au premier volume. Dans le nombre il en est de très beaux.

L'inventaire de nos „exotiques“ a révélé un trésor dendrologique auquel nous étions loin de nous attendre. Les beaux arbres des essences les plus variées sont légion dans notre contrée, surtout sur les bords du Léman. Ils